

7172 – Autres documents à caractère comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
9 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot et M. Greuin, Adjoints

Mmes Lemaître, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, MM. Renard, Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, M. Touchet, Mme de Crémiers, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. Laurent, Bouleau et Mme Flandry

Etait absente excusée : Mme Quaix

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Fromentin à M. Touchet

Mme Riby à Mme De Crémiers

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 27

Votants 29

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

Délibération n° 2020/21

OBJET : Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D2343-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier Principal dresse d'après ses écritures un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil entend, débat et arrête le compte de gestion du Trésorier Principal, sauf règlement définitif par le Juge des comptes.

Le compte de gestion était consultable dès le 6 juillet 2020 au pôle des finances du Centre Administratif, 3 chemin de Montfort.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
 - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 3 juillet 2020,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **ARRÊTE** le compte de gestion 2019 du budget principal de la Ville.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 21 juillet 2020*

Pour extrait conforme
à Gien, le 23 juillet 2020

Le Maire,
Francis Cammal

The image shows a blue ink signature of Francis Cammal, the Mayor of Gien, written over the official circular seal of the Municipality of Gien. The seal features a central emblem with a building and the text 'MAIRIE DE GIEN' and '1871'.